Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260403-03042026D12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 mars 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de madame Magali LE DONGE..

Etaient présents par ordre alphabétique : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Marie FERTIL a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

12-2026 Commission de contrôle de la liste électorale

La réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018).
La commission s'assure de la régularité de la liste électorale, elle statue sur les inscriptions et peut procéder aux radiations dans les conditions fixées par la loi.
Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.
En vertu de l'article 19 du code électoral, dans les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée :

- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance
- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Dans l'ordre du tableau, Sylviane DROVAL accepte de faire partie de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide sa désignation.

Fait à Plovan, le 4 avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

